

# Migrants de Calais, la part du colibri angevin

Sans vague ou presque, 160 migrants ont rejoint le Maine-et-Loire depuis janvier dans le cadre du désengorgement du Calais. Reste à relever le plus long et délicat défi de leur accueil : réussir leur « orientation »



« **M**aintenant que la France s'est engagée à accueillir 24 000 réfugiés supplémentaires dans les deux ans, quelle part y prendront Angers, ses voisines et l'ensemble de communes du Maine-et-Loire ? » En septembre 2015, au sortir d'un été politique calamiteux pour l'Europe et juste après le choc médiatique mondial provoqué par l'image du petit Aylan, mort échoué sur une plage turque, nous avons posé cette question en ouverture de ce magazine (Angers Mag n°30). Légitime. Mais surtout beaucoup moins simple qu'elle pouvait le laisser à penser. La preuve ? Il aura fallu un plus d'un an pour que cette question trouve une réponse officielle à peu près claire.

A la faveur du plan de désengorgement des centres d'accueil du Calais (Calais, Grande Synthe...), la préfecture de Maine-et-Loire a rendu public mi-octobre une remise à jour de son dispositif d'accueil des migrants. Un effort pédagogique réel, d'autant plus utile qu'il met les prédicateurs d'« envahissement migratoire » face à la responsabilité de leur propos. Que nous a appris cette communication ? Primo, que les dispositifs exceptionnels mis en œuvre depuis 2015 pour accueillir les populations de réfugiés en provenance des zones de conflit, en Irak, Syrie ou Erythrée, n'avaient pas forcément fait recette

« Les centres d'accueil sont des sas. Ils permettent aux personnes ainsi hébergées d'examiner les choix qui s'offrent à elles. »

en Anjou. Un chiffre qui parle ? Depuis novembre 2015, seulement 65 réfugiés dit « relocalisés » ont rejoint le département, en provenance des centres de premier accueil créés directement en Grèce et d'Italie pour soulager l'afflux migratoire exceptionnel que subissent les deux pays. « Pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé » a reconnu Béatrice Abollivier, la préfète de Maine-et-Loire, lors de son rapport annuel devant les conseillers départementaux, le 17 octobre.

**Un temps d'équilibre.** Certains rétorqueront que beaucoup passent à côté des « hubs » d'accueil ? Voir. Car pour ce qui est des milliers de réfugiés qui finissaient par atterrir à Calais, le document préfectoral précise – deuxième enseignement – que 81 d'entre eux ont été « déplacés » en Anjou depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Mais ça, c'était avant l'opération d'évacuation de la jungle fin octobre. Depuis, 95 Soudanais et 25 Afghans ont eux aussi été transférés du Nord vers les quatre centres d'accueils et d'orientation (CAO) ouverts spécialement à cet effet à Angers, Doué-la-Fontaine, Saumur et Segré, en plus de celui d'Avrillé, ouvert en juillet (photo), où ils bénéficient d'un accompagnement social. Un chiffre auquel il convient d'ajouter 40 mineurs non accompagnés de nationalité érythréenne reçus à Baugé-en-Anjou, dans un cadre spécifique. Soit au total près de 250 migrants.

« Tous sont volontaires et ces centres d'accueil sont bien pour eux des sas. Ils permettent aux personnes ainsi hébergées de retrouver un équilibre, et, pour un temps donné, d'examiner les choix qui s'offrent à elles », précise-t-on encore du côté de la préfecture de Maine-et-Loire, qui centralise toute communication sur ce dossier sensible. Une autre manière de rappeler que ces centres n'ont pas vocation à perdurer. Et qu'une fois prise leur décision d'effectuer, ou non, leur demande d'asile en France – la question de leur accompagnement juridique pour se faire constitue d'ailleurs l'un des soucis principaux des associations qui les soutiennent – les réfugiés concernés seront dirigés vers les dispositifs d'hébergement habituels. Ou reconduits aux frontières.

Yves BOITEAU